

Compte rendu et Procès-verbal n° 33

Réunion du Comité de Direction : le 01/03/2016

Présidence	Madame Delphine GREVISSE
Secrétaire	Monsieur David DOUSSET
Membres titulaires	Mesdames FINSTAD-MILLION Krista, HOLTHUIS Fenneke, LAURENT Josette, MOULIN Françoise, POIRIER Céline, THIERIOT Sandrine ; Messieurs BISTON Christian, DIVOUX Philippe, HARAUX Jean-Marie, HILAIRE Martial, MENTREL Jean-Louis,.
Membres suppléants	Messieurs JULIEN Hervé, MOREL Christian, PARADIS Philippe, SCHMITT Dominique
Pouvoirs	
Excusés	Mesdames BOURION Marie, HISLER Anne, MANGIN Joëlle ; Messieurs AUBERT Francis, GERMAIN Philippe, SIMEON Jacques, THIRIET Jean-Louis.

Le premier mars deux mille seize, à dix-sept heures trente, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCBVV – 4, rue de la 36^{ème} division US – 88600 BRUYERES

- La séance est ouverte à 17h30
- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur David DOUSSET
- Approbation du compte-rendu du 19/01/2016
Le compte rendu est approuvé.

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du compte administratif 2015**
- 2) Vote du budget primitif 2016**
- 3) Délibérations :**
 - 31) Approbation de la convention d'objectifs entre l'OT et la CCB2V**
 - 32) Tarifs boutique**
 - 33) Autorisation à Mme la Présidente de signer la demande de classement de l'Office de Tourisme**
 - 34) Définition des horaires d'ouverture de l'OT**
 - 35) Tarifs des animations estivales et autorisation à Monsieur le directeur de signer les conventions de partenariat 2016 s'y rapportant**
 - 36) Méthodologie pour l'aide aux évènements des associations**
 - 37) Conventions de partenariat pour le printemps des mots**
- 4) Questions diverses :**
 - 41) Feuille de route entre l'UCVV et la CCB2V**
 - 42) Imprimante de l'OT**
 - 43) Mise en place d'une fontaine à eau.**

1 – Présentation du compte administratif 2015

Exercice 2015

COMPTE ADMINISTRATIF

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 554.34 €				7 554.34 €
Opérations de l'exercice	127 699.21 €	138 526.80 €			127 699.21 €	138 526.80 €
TOTAUX	127 699.21 €	146 081.14 €	902.11 €	1 207.11 €	127 699.21 €	146 081.14 €
Résultat de Clôture		18 381.93 €		305.00 €		18 686.93 €
Restes à réaliser						

TOTAUX CUMULES	127 699.21 €	146 081.14 €	902.11 €	1 207.11 €	127 699.21 €	146 081.14 €
RESULTATS DEFINITIFS		18 381.93 €		305.00 €		18 686.93 €

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Chapitre 11 : Charges à caractère général		36 061.03 €
Chapitre 12 : Charges de personnel		91 093.18 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		240.00 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre		305.00 €
		127 699.21 €

FONCTIONNEMENT		Recettes
Chapitre 70 : Vente de produits et services		7 364.35 €
Chapitre 74 : Subvention d'exploitation		115 000.00 €
Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante		16 162.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur		7 554.34 €
		146 081.14 €

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R 002	D 0001	R 001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde exécution N-1	Solde exécution N-1
	18 381.93 €		305.00 €
			R 1068
			Réserves

RESULTATS APRES AFFECTATION

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
18 381.93 €	305.00 €

Les documents nécessaires au vote du compte administratif n'ont pu être transmis par la trésorerie, le vote est donc reporté au prochain comité de direction.

2 – Vote du budget primitif 2016

21) Plan de promotions 2016 :

Présenté en annexe 1.

- Ajout de la fête du train/transport en partenariat avec la CCB2V : 300 €
- Ajout d'une communication sur les JEP : 400 €
- La carte touristique sera entièrement traduite en anglais pour les besoins du classement. Il est demandé de prévoir pour l'année prochaine une régie publicitaire sur ce document.
- La participation au salon de Lyon et de Reims en partenariat avec le Pays de la Déodatie coûte à 150 € à l'OT (+ frais de déplacements de 400 €). L'OT sera représenté par David DOUSSET à Lyon et nos documents seront présents aussi à Reims. Le topoguide sera mis en avant durant ces deux salons.
- Il est demandé de faire une proposition de communication à travers une signalétique commune pour les associations.

22) Budget primitif 2016

Présenté en annexe 2.

Les points suivants sont expliqués par Monsieur le Directeur :

- Augmentation salaire brute (6411) : hausse de salaires votés au précédent comité de direction et en 2015, Bernadette VAITANAKI était en congé maternité d'avril à octobre.
- Baisse des fournitures administratives (6064) : l'imprimante étant une location, les cartouches d'encre sont comprises dans la prestation.
- Baisse location immobilière (6132) : en 2015, nous avons 2 loyers à payer pendant les travaux du 50 avenue du Cameroun.
- Investissement : 6 000 € au compte 2088 pour la création d'un nouveau site internet.
- 4 tiers seront votés en 2016 par la CCB2V pour permettre à l'OT d'obtenir le 4^{ème} tiers durant la première période 2017. (se renseigner sur l'écriture à passer)

3 – Délibérations

31- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'OT ET LA CCB2V (ANNEXE 3)

La CCB2V dispose de la compétence Création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire.

Elle a ainsi créé un Office de Tourisme sous statut EPIC.

Conformément au code du Tourisme, articles L133-1 à L133-3, la CCB2V a confié à l'OT un certain nombre de missions.

La présente convention a pour objet de fixer :

- Les missions et les objectifs l'OT,
- Les moyens mis à sa disposition par la CCB2V.
- Le Programme d'actions pluriannuel.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs entre l'OT et la CCB2V jointe à la présente délibération.

32- TARIFS BOUTIQUE

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Madame Delphine GREVISSE propose les tarifs suivants :

ALIMENTAIRE :

PRODUIT	PRIX ACHAT TTC	PRIX VENDUS TTC	MARGE
Sirop de mûres sauvages 25 cl	4,11 €	5,50 €	33,8 %
Sirop de myrtilles 25 cl	4,11 €	5,50 €	33,8 %
Miel de sapin 250g	4,40 €	6,50 €	32,3 %
Miel de sapin 500g	7,50 €	10,00 €	33,3 %
Miel de sapin 1kg	13,50 €	18,00 €	33,3 %
Tisane calendua	4,50 €	5,50 €	22,2 %
Tisane camomille romaine	4,50 €	5,50 €	22,2 %
Tisane camomille sauvage	4,50 €	5,50 €	22,2 %
Tisane tilleul menthe des champs	4,50 €	5,50 €	22,2 %
Tisane bleuets	4,50 €	5,50 €	22,2 %
Lot d'aromates x3	9,50 €	10,50 €	10,5 %

Hygiène beauté :

Crème gambettes	9,00 €	10,00 €	11,11 %
Crème Kinéo	9,00 €	10,00 €	11,11 %
Crème derm apaise	9,00 €	10,00 €	11,11 %
Lot crème x3	24,00 €	25,00 €	4,16 %

Papeterie :

Carte IGN Gérardmer	8,64 €	12,00 €	38,8 %
Carte IGN Saint-Dié	8,64 €	12,00 €	38,8 %
Carte IGN Epinal	8,64 €	12,00 €	38,8 %
Carte IGN Vosges du Sud	6,62 €	9,20 €	38,9 %

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver les tarifs ci-dessus.

Le comité de direction demande à Bernadette VAITANAKI de prendre contact avec la confiserie de Gérardmer pour la vente de bonbons à l'OT.

Madame FINSTAD-MILLION demande à Mme VAITANAKI de prendre contact avec :

- la librairie Quai des mots à EPINAL pour la vente de livres
- Mathilde création de bijoux à Fontenay

33- AUTORISATION A MME LA PRESIDENTE DE SIGNER LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OT

Madame la Présidente explique que la CCB2V a voté l'autorisation de demander le classement de l'OT en 3^{ème} catégorie lors de son dernier conseil communautaire le 25 février 2016. Le dossier de demande doit être signé par la présidente de l'OT.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le dossier de demande de classement de l'OT en 3^{ème} catégorie.

34- DEFINITION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'OT

Madame la Présidente propose les horaires d'ouverture suivants :

- De mai à septembre et vacances scolaires des 3 zones :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Les dimanches de 10h00 à 12h00 en juillet et août

- D'octobre à avril :

du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver les horaires d'ouverture de l'OT.

35- TARIFS DES ANIMATIONS ESTIVALES

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Madame Delphine GREVISSE propose les tarifs suivants :

Animations et visites estivales :

- Adulte : 3 €
- Enfant : 3 €
- Famille (2 adultes et 2 enfants et +) : 10 €

Visites guidées du château de Girecourt/Durbion :

- 5 € pour la visite guidée (reversé à M. COURTALON)
- 2 € pour la collation.

Visite ferme GREMILLET Beauménil

- 1,50 € pour la visite guidée (reversé à Mme GREMILLET)
- 2,00 € pour la collation
- 10 € pour la famille (2 adultes et 2 enfants et +)

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accepter les tarifs proposés.
- Autorise Monsieur le Directeur à signer les conventions de partenariat pour les visites estivales 2016.

36- METHODOLOGIE POUR L'AIDE AUX EVENEMENTS DES ASSOCIATIONS (ANNEXE 4)

Le comité de direction décide de reporter ce vote au prochain comité de direction. Les remarques suivantes sont faites :

- Définir une enveloppe budgétaire et un nombre de manifestations maximum par associations.
- Remplacer la lettre à la présidente par un commentaire motivé dans le formulaire de demande.

37- AUTORISATION A MME LA PRESIDENTE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE PRINTEMPS DES MOTS.

Les deux partenaires souhaitent développer et rendre visible **le Printemps des Mots** sur le territoire de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

Celui-ci représente un atout pour le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Aussi, est-il convenu de travailler ensemble à l'organisation d'une communication étendue pour promouvoir l'événement et donc son territoire.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser Madame la présidente à signer les conventions de partenariat suivantes avec l'Amicale Sportive et culturelle :
 - Pour l'impression des affiches et flyers du Printemps des Mots
 - Pour la mise en place d'une billetterie.

41- FEUILLE DE ROUTE ENTRE L'UCVV et la CCB2V (annexe 5)

Monsieur DOUSSET explique que cette feuille de route était nécessaire pour maintenir le label FFC. Il s'agit de revoir les circuits pour obtenir des parcours plus importants en km. 15 circuits seront ainsi revus. M. DIVOUX rappelle qu'il ne faut pas oublier les circuits familles.

42- Location d'une imprimante A3-A4 couleurs

Monsieur DOUSSET propose un devis de 234,42 € TTC par trimestre pour la location d'une imprimante CANON A3 couleurs auprès d'Efika. Le comité de direction autorise Monsieur DOUSSET à souscrire ce contrat.

43- Mise en place d'une fontaine à eau à l'OT

Il est demandé de trouver un fournisseur local pour cette prestation et de représenter cette proposition lors d'un prochain comité de direction.

44- Délibération de la Taxation d'office voté par la CCB2V le 25/02/2016

A la demande du comité de direction, cette délibération est jointe en annexe 6.

L'ordre du jour étant épuisé,
La Présidente déclare la séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Le Directeur,
David DOUSSET



Le 7 mars 2016

Pour l'Office de Tourisme – EPIC
La présidente
Delphine GREVISSE

